



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 725'000.- pour la réfection de l'avenue du Collège avec reprise complète de la chaussée, et de Fr. 355'000.- pour la mise en place d'un système séparatif sur la partie nord de la rue de la Chapelle et le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif sur l'avenue du Collège

(Du 14 janvier 2022)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Dans les années 1870, avec le développement de l'horlogerie neuchâteloise, la ville du Locle a connu un véritable essor économique et démographique. Le besoin de main d'œuvre a nécessité la construction de nouvelles habitations telles que celles du Quartier Neuf à l'est de la ville, et d'infrastructures publiques. La planification d'un nouveau bâtiment scolaire est alors lancée.

Comme souvent la localisation d'une école est sujette à de nombreuses discussions (l'État privilégiant une construction au centre de la localité ; les autorités communales de l'époque un développement hors agglomération). Au final, le collège de Beau-Site est inauguré en 1876 en amont de la localité existante, sur son coteau sud. Cette implantation reflète la volonté des autorités de garantir aux enfants une formation à l'air pur et à la lumière.



Atlas Siegfried 1870-1892

En matière d'aménagement du territoire, cette implantation et ses voies d'accès marquent le début d'un développement rapide sur le flanc du coteau sud¹.

Avant l'ouverture de la rue Alexis-Marie-Piaget, l'avenue du Collège a constitué durant longtemps le principal accès au versant sud de la ville. Reste que désormais, soumise à un fort trafic, l'état de son revêtement n'est plus satisfaisant, de même que le réseau de canalisations en amont.

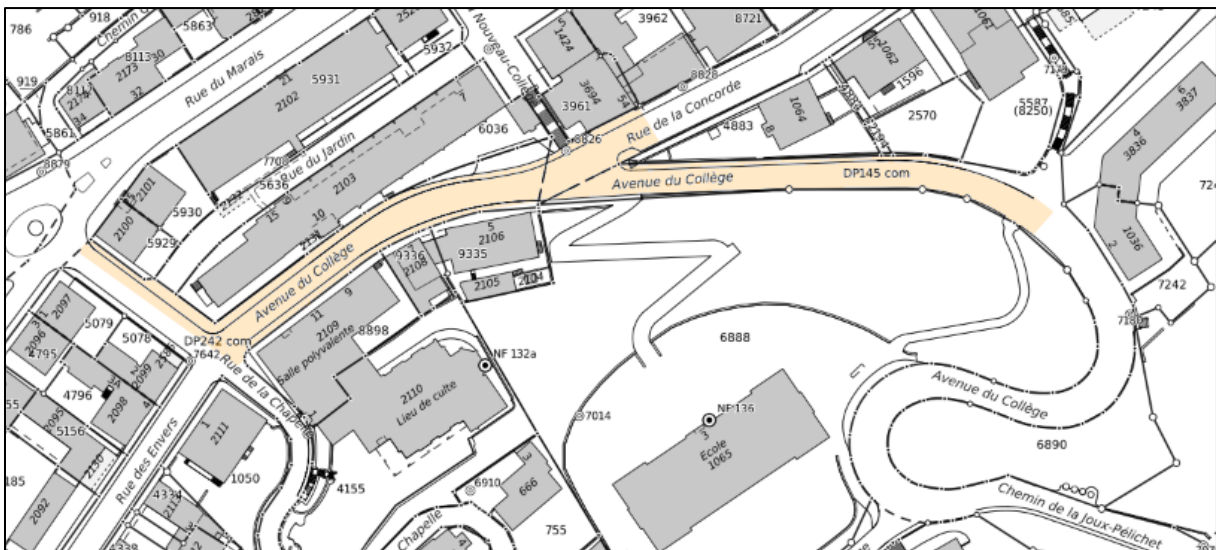
A la suite de la consolidation du projet, ce rapport vous propose de procéder à la mise en place et à l'activation d'un séparatif du Bied des eaux claires (giratoire de l'Ancienne Poste) à l'avenue du Collège 2 avec reprise complète de la chaussée.

2. Description

2.1. Situation actuelle

La route est à double sens, elle permet d'accéder du centre-ville au quartier de la Joux-Pélichet. Celle-ci est composée d'une chaussée d'une largeur d'environ 7 m. De chaque côté se trouvent des trottoirs d'une largeur d'environ 2.80 m au nord et, bordant la chaussée sur plus de la moitié du tronçon, de 3.50 m au sud.

L'ensemble de la zone a nettement été détérioré. Cette situation s'explique d'une part par la vétusté de l'infrastructure et l'augmentation de la charge de trafic ces dernières décennies.



Notons que deux chemins piétonniers perpendiculaires permettent de relier l'établissement scolaire à l'avenue du Collège au nord.

¹ Le nord ne sera pas en reste avec la construction, en 1884, de la nouvelle gare, qui constituera un élément déclencheur de l'urbanisation de ce côté-ci de la localité.

Le début du tronçon de l'avenue du Collège est limité, sur près de 90 m, à 50 km/h. A partir du carrefour de la rue de la Concorde, la délimitation passe sous la règle des 30 km/h et ce jusqu'à la forêt du Communal.

Nous trouvons le long du tracé deux parkings, l'un sur le domaine public composé de 6 places et le deuxième sur du terrain privé communal de 18 places, loué par une entreprise horlogère de la place.



Le début de l'avenue du Collège est pour l'heure à 50 km/h avec un état de dégradation avancée.

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) initial n'envisageait pas la mise en place d'un système séparatif dans cette zone de la cité. Toutefois, la réactualisation de celui-ci montre la nécessité de procéder à la pose d'une conduite d'eaux claires à cet endroit et le cas échéant plus en amont. De plus, le PGGE nous indique que la conduite des eaux usées en béton est dans un état désastreux, une situation confirmée lors d'un passage de caméra effectué à fin 2021 (voir photos au point 6.).

2.2. Description des travaux

Ce projet a fait l'objet de plusieurs discussions entre les services communaux et les principaux partenaires. Les plans sont également consultables sur le site internet de la ville.

Les travaux consistent donc en la reprise complète de la chaussée et des trottoirs pour une surface d'environ 2'600 m², ainsi que le remplacement du collecteur unitaire sur 250 m et la création d'un collecteur d'eaux claires sur une longueur d'environ 300 m.

En raison de la présence de deux collèges à proximité, la zone 30 km/h commencera au carrefour rue de la Chapelle – rue des Envers. Pour garantir la vitesse sur la totalité de la zone réfectionnée, des cunettes en granit seront posées sur la chaussée.



Une bordure granit basse franchissable d'une hauteur de 6 cm maximum, délimitera la chaussée des trottoirs aux endroits où ceux-ci doivent être franchissables. La largeur de la chaussée sera réduite à 5.20 m avec un agrandissement des trottoirs côté sud, bénéficiant d'un ensoleillement optimal.

3. Matériaux utilisés

À l'instar de la pratique en usage depuis des décennies pour la création de tronçons routiers, nous reprenons le principe de la fondation qui se compose d'un caisson d'une profondeur de 90 cm en chaille, le tout revêtu d'un enrobé et d'un tapis posé en deux couches d'une épaisseur totale de 14 cm.

4. Le chantier

En raison du montant demandé, ces travaux sont soumis à la procédure ouverte de la Loi sur les marchés publics. Cette procédure nécessite environ sept semaines de procédure.

Les travaux commenceront en avril 2022 et se dérouleront jusqu'en octobre.

De la Chapelle à la Concorde, Viteos interviendra pour l'éclairage public et l'électricité, Swisscom pour la fibre optique. UPC nous a informés qu'ils n'avaient pas de travaux prévus dans la zone du chantier.

Le chantier se déroulera en 2 phases. Viteos ayant prévu des travaux à la rue du Marais, le tronçon Daniel-Jeanrichard – Concorde sera prioritaire. Une fois cette phase terminée (y compris la pose du tapis), la circulation sera rétablie sur ce tronçon. Les travaux de Concorde à Collège 2 seront alors effectués.

En revanche, l'accès piétonnier sera maintenu et sécurisé en tout temps pour permettre aux élèves d'accéder au collège. Les riverains auront accès à leurs garages et aux places de parc privées si l'avancement des travaux le permet.

Durant une semaine lors de la pose des deux couches d'enrobé, la rue sera fermée, ceci afin de garantir la bienfaisance des bitumes.

5. Précautions constructives

Les réseaux (eau, gaz, électricité, Swisscom et UPC) en présence occupent la totalité de la largeur de la route.

Nos services techniques établiront un constat de preuve à futur avant le début des travaux à la demande des propriétaires concernés qui le souhaitent.

Des mesures sanitaires supplémentaires seront demandées à l'entreprise adjudicatrice des travaux, si la situation actuelle perdure.

6. Assainissement du réseau de canalisations de l'avenue du Collège

Comme pour les autres tronçons de route déjà réalisés en ville, le collecteur de l'avenue du Collège est en mauvais état. En 2021, un passage caméra nous a confirmé son état de dégradation avancé.



Conduite cassée en haut à gauche

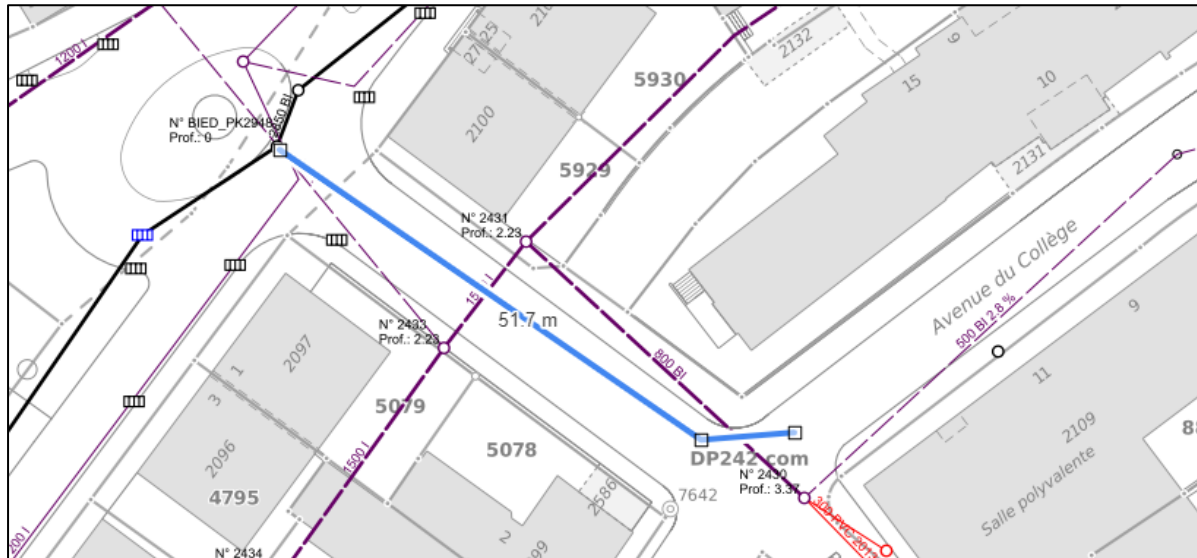


Joint déboîté et non étanche

L'ancien collecteur des eaux usées mixtes en ciment sera remplacé par une canalisation en PVC de Ø 315 mm, qui sera raccordée au collecteur de la rue de la Chapelle.

7. Intégration du secteur carrefour Envers – Daniel-Jeanrichard

Afin d'activer l'ensemble du futur système séparatif de l'avenue du Collège, la mise en place d'une canalisation d'eaux claires de la rue de la Chapelle au giratoire de l'Ancienne Poste semble indispensable. Afin de permettre une optimisation des subventions, ce tronçon a été intégré dans le présent rapport.



La pose d'une canalisation d'eaux claires permettra d'activer le système séparatif du secteur

La conduite d'eaux claires constituera la future colonne vertébrale pour nous permettre de développer et raccorder les systèmes séparatifs dormants se trouvant dans la zone du Centenaire et de la Joux-Pélichet. Ces eaux seront acheminées dans le nouveau collecteur posé au carrefour est de la rue des Envers et raccordé au Bied des eaux claires sous la rue Daniel-Jeanrichard par un PVC de Ø 500 mm.

Après raccordement, cette mesure permettra d'alléger la quantité d'eau traitée par la STEP et ainsi d'augmenter son taux de rendement.

8. Description des travaux à réaliser :

- Longueur totale du tronçon (canalisations) : ~300 m ;
- Types d'eaux à évacuer : Eaux claires (EC) et eaux usées (EU) ;
- Profondeur : 2.00 m – 3.00 m ;
- Collecteur actuel : Tube Ciment Ø 300 mm ;
- Nouveau collecteur : EU PVC Ø 315 mm, EC PVC Ø 500 mm.

9. Coût des travaux

Un montant de Fr. 800'000.- pour la réalisation de ces travaux et Fr. 200'000.- pour les canalisations ont été prévus au budget 2022 (page 131). À la suite de la consolidation du projet, de l'intégration du secteur carrefour Envers – Daniel-Jeanrichard, le devis actuel se présente comme suit :

9.1. Réfection de l'avenue du Collège avec reprise complète de la chaussée

Installation de chantier	Fr.	90 000.00	
Terrassement et démolition	Fr.	110 000.00	
Fondation et revêtements (pavés, enrobé, autres dépenses liées)	Fr.	300 000.00	
			Fr. 500 000.00
TVA 7.7%			Fr. 38 500.00
Fournitures (bordures granit, etc.)	Fr.	65 000.00	
Végétalisation talus, mobilier urbain, aménagement urbain	Fr.	10 000.00	
Étude et rapport avant travaux	Fr.	10 000.00	
Prestations du géomètre, rétablissement points fixes	Fr.	10 000.00	
Prestations du service de voirie	Fr.	5 000.00	
Prestations du service du génie civil	Fr.	15 000.00	
Signalisation, marquage, communication	Fr.	10 000.00	
			Fr. 125 000.00
Divers et imprévus	Fr.	60 000.00	Fr. 60 000.00
Total			Fr. 723 500.00
TOTAL TTC		arrondi à	Fr. 725 000.00

9.2. Remplacement du collecteur unitaire et mise en place d'un système séparatif

Le financement des investissements devant être différencié entre les eaux claires et les eaux usées, deux devis ont été établis.

Le domaine de la STEP étant autoporteur et au taux de TVA effectif, les crédits sont sollicités hors taxe.

9.3. Eaux usées

Installation de chantier	Fr.	30 000.00
Canalisation et terrassement	Fr.	90 000.00
Prestations du service du génie civil	Fr.	5 000.00
Divers et imprévus	Fr.	10 000.00
TOTAL HT	Fr.	135 000.00

9.4. Eaux claires

Installation de chantier	Fr.	30 000.00
Canalisation et terrassement	Fr.	150 000.00
Fournitures (dépotoirs, grilles, etc.)	Fr.	25 000.00
Prestations du service du génie civil	Fr.	5 000.00
Divers et imprévus	Fr.	10 000.00
TOTAL HT	Fr.	220 000.00

Nous pouvons encore préciser que le Fonds cantonal des eaux accordera une subvention pour ces travaux d'amélioration du réseau. Au vu de la mise en place du système séparatif et de son activation directement au Bied des eaux claires, une subvention de 40% pourrait être envisagée.

10. Incidences financières

Le budget 2022 prévoit, avec deux crédits d'engagement du Conseil général distincts, les montants bruts suivants : Fr. 800'000.- pour la réfection de la rue du Collège, et Fr. 200'000.- pour les dépenses liées aux canalisations pour ce même objet. Les montants demandés dans le présent rapport sont respectivement de Fr. 725'000.- et Fr. 355'000.-.

Les travaux liés aux canalisations d'eaux claires feront l'objet d'une demande de subvention dont un montant estimé à Fr. 88'000.- (40% de Fr. 220'000.-), portant le montant net de ce crédit à Fr. 132'000.-.

Les travaux de génie civil seront amortis à un taux moyen de 3%, tandis que ceux liés aux canalisations le seront à un taux moyen de 2%, en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC).

Conformément au règlement d'exécution de la loi sur la protection et la gestion des eaux (RLPGE) entré en vigueur au 1er juillet 2015, des intérêts doivent être appliqués sur le demi-capital investi. Ce dernier correspond à la moitié de l'investissement net,

soit un montant de Fr. 67'500.- pour les eaux usées et de Fr. 66'000.- pour les eaux claires (compte tenu de la subvention).

Le taux d'intérêt applicable annuellement est le taux moyen de la dette de la commune. Ce dernier étant difficilement prévisible sur les années à venir, nous retiendrons par simplification dans le tableau ci-dessous un taux uniforme de 2,0%. Il sera en revanche tenu compte du taux réel au moment du calcul de l'intérêt.

Pour le crédit de Fr. 725'000.- relevant du génie civil, le montant de l'intérêt ne sera pas imputé directement dans les comptes. La charge théorique d'intérêt pour la réalisation de ce projet est estimée annuellement à Fr. 7'250.-, compte tenu d'un taux moyen de 2,0%.

Dans le détail, les incidences financières sont les suivantes :

	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Compte des investissements</i>					
Avenue du Collège, reprise chaussée	725 000				
Avenue du Collège, canalisations eaux claires	220 000				
Avenue du Collège, subvention eaux claires (40%)	-88 000				
Avenue du Collège, canalisations eaux usées	135 000				
Total	992 000				
<i>Compte de fonctionnement</i>					
Amortissement Avenue du Collège, chaussée - 3.0%		21 750	21 750	21 750	21 750
Amortissement eaux claires (50 ans)		2 640	2 640	2 640	2 640
Charge d'intérêt demi-capital, Avenue du Collège, eaux claires - 2.0%		1 320	1 320	1 320	1 320
Amortissement eaux usées (50 ans)		2 700	2 700	2 700	2 700
Charge d'intérêt demi-capital, Avenue du Collège, eaux usées - 2.0%		1 350	1 350	1 350	1 350
Domaine de la STEP - autoporteur (via taxe ou réserve)		-8 010	-8 010	-8 010	-8 010
Total		21 750	21 750	21 750	21 750

11. Mécanisme de maîtrise des finances

En vertu de l'application de l'article 12 du règlement communal sur les finances, relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit net sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2022.

Le solde de l'enveloppe au moment de la rédaction du présent rapport est de Fr. 8'322'318.-. Compte tenu de ce crédit net de Fr. 992'000.-, et sous réserve d'autres investissements votés durant l'intervalle ou durant la même séance du Conseil général, le solde de l'enveloppe des investissements 2022 sera de Fr. 7'330'318.-.

12. Commission

Le projet a été présenté à la commission d'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'efficacité énergétique des bâtiments (ATUEE).

13. Durabilité

La mise en place d'un système séparatif et son activation sur la rue Daniel-Jeanrichard permettra de décharger notre station d'épuration d'eaux claires parasites et d'améliorer

son rendement. De plus, elle permettra, dans les années à venir, de déployer celui-ci dans la partie sud-est de la ville².

14. Conclusion

Nous vous proposons donc de réaliser les travaux de réfection de la chaussée, le remplacement du collecteur unitaire, l'intégration d'une conduite d'eaux claires.

Certains que vous admettez le bien-fondé des travaux qui vous sont soumis, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président, Le chancelier,

M. Perez

P. Martinelli

² Notons la présence d'un séparatif dormant partiel à la Joux-Pélichet.

ARRÊTÉ

concernant un crédit de Fr. 725'000.- pour la réfection de l'avenue du Collège avec
reprise complète de la chaussée

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de
sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 14 janvier 2022,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 725'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'avenue du Collège avec reprise complète de la chaussée.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100667.50100.00.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 3%.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, La secrétaire,
P. Surdez J. Eymann

ARRÊTÉ

concernant un crédit de Fr. 355'000.- pour la mise en place d'un système séparatif sur la partie nord de la rue de la Chapelle et le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif sur l'avenue du Collège

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du Conseil d'État du 26 août 2015,
Vu le rapport du Conseil communal du 14 janvier 2022,

Arrête :

- Article premier.- Un crédit de Fr. 355'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif sur l'avenue du Collège.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 88'000.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 267'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes:

100668.50320.00 pour les eaux usées Fr. 135'000.- HT.
100669.50320.00 pour les eaux claires Fr. 220'000.- HT.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président, La secrétaire,
P. Surdez J. Eymann